AUTORISATION ANNUELLE DE CAPTATION ET D'UTILISATION DE L'IMAGE D'UN ELEVE/ETUDIANT

Année scolaire : 20… / 20…
Établissement : ……
Nom et prénom de l'élève : ……
Classe : ……

1. Objet
Dans le cadre des activités scolaires, éducatives, culturelles, sportives ou institutionnelles organisées ou autorisées par l'établissement ou par la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, des photographies ou vidéos de l'élève peuvent être réalisées. La présente autorisation a pour objet de définir les conditions dans lesquelles ces images peuvent être utilisées.

2. Usages autorisés
Je soussigné(e), ……responsable légal de l'élève désigné ci-dessus, autorise la captation et l'utilisation de son image pour les finalités suivantes :
Activités pédagogiques et vie scolaire - information des familles - valorisation des projets et événements scolaires - communication institutionnelle de l'établissement ou de la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.
Cette autorisation est valable pour l'année scolaire indiquée ci-dessus.

3. Supports de diffusion autorisés

Merci de cocher les supports autorisés :

Support	J'autorise	Je n'autorise pas
Usage interne à l'établissement : affichage, documents internes, journal scolaire, supports pédagogiques	☐	☐
Supports numériques à accès limité : ENT, plateforme scolaire, communication aux familles	☐	☐
Site internet officiel de l'établissement ou de la Direction	☐	☐
Communications des partenaires institutionnels (Direction de la Communication, Direction des affaires Culturelles, Monaco Info, Fondation Albert II, Comité pour la protection et la promotion du droit des femmes, Mairie, Musées monégasques, …)	☐	☐
Communications des partenaires locaux (APEM, Associations locales de prévention, …)	☐	☐

5 Promenade Honoré II - Hall A
98000 MONACO
Tél. : (+377) 98 98 83 05
denjs@gouv.mc - www.gouv.mc

4. Cas particuliers

Les usages non prévus ci-dessus pourront donner lieu à une information préalable ou à une autorisation spécifique, notamment en cas de :

- diffusion par un média extérieur : presse, télévision, radio, média en ligne ;
- utilisation par un partenaire extérieur pour sa propre communication ;
- diffusion sur un support non mentionné ;
- usage présentant une exposition particulière de l'élève.

Pour les événements entrant dans le cadre de la présente autorisation annuelle, les familles pourront être informées préalablement et manifester leur opposition le cas échéant.

5. Retrait de l'autorisation

Cette autorisation peut être retirée à tout moment par demande écrite adressée au chef d'établissement. Le retrait s'applique aux utilisations futures.

6. Protection des données personnelles

Les images permettant d'identifier l'élève constituent des données personnelles. Elles sont traitées conformément à la réglementation applicable en Principauté de Monaco relative à la protection des données personnelles.

Les responsables légaux disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de retrait du consentement, qu'ils peuvent exercer auprès de l'établissement ou de la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Fait à ……, le ……

Responsable légal 1
Nom et prénom : ……
Signature :

Responsable légal 2
Nom et prénom : ……
Signature :

5 Promenade Honoré II - Hall A
98000 MONACO
Tél. : (+377) 98 98 83 05
denjs@gouv.mc - www.gouv.mc